

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 AVRIL 2024

PRESENTS :

ROUCHUT Josiane - **BERGER** Nicole - **DEHAYS** Claudine - **GIRAUD** Claudine - **LEMARCHAND** Frédéric - **DUCHE NARBONNE** Carole - **GRANDJEAN** Olivier - **DEMNET** Julien - **LENOIR** Magalie - **MAGADOUX** Sylvain

ABSENTS : **BARGET** Paul - (pouvoir donné à Frédéric LEMARCHAND) - **CAUCHY** Louis (pouvoir donné à Nicole BERGER) - **PAUZAT** Yves (pouvoir donné à Josiane ROUCHUT) - **DAVID** Déborah (pouvoir donné à Claudine DEHAYS) - **LAVERNHE** Patrice (pouvoir donné à Sylvain MAGADOUX)

Séance ouverte à 20 H 30

Secrétaire de séance : Claudine GIRAUD

Lecture du procès-verbal de la réunion du 20 mars 2024 : Adoption à l'unanimité.

La séance est enregistrée en audio.

Madame la Maire demande aux membres du conseil municipal l'autorisation d'enlever 2 points à l'ordre du jour : avenant Karthéo et aliénation du chemin rural dit d'Allier.

⇒ **Adoption à l'unanimité**

En préambule du conseil, les étudiants en licence des Vaseix présentent les projets qu'ils ont réalisés pour l'aménagement des jardins partagés derrière les logements ODHAC, et du terrain au-dessus de l'école.

L'après-midi, ils ont rencontré les enfants de l'école pour présenter ce qu'ils avaient imaginé pour l'aménagement du talus en prenant en compte les souhaits que les enfants avaient émis sous forme de dessin.

Le rendu de ces deux projets a reçu un avis favorable des enfants et de l'équipe enseignante. Le conseil municipal émet aussi un avis favorable et remercie les étudiants pour leur travail.

Des crédits sont prévus au budget pour commencer les aménagements.

AFFECTATION DES RESULTATS 2023

Le résultat d'exploitation 2023 se monte à 346 152,17 €, que madame la Maire propose au conseil municipal d'affecter comme suit : 80 512,53 € à la section d'investissement pour combler le déficit N-1 et 265 636,64 € à la section de fonctionnement.

⇒ **Adoption à l'unanimité**

VOTE DES TAUX D'IMPOSITION

Eu égard aux investissements à venir et à l'évolution des modalités d'attribution des subventions, Madame la Maire propose au conseil municipal de faire évoluer de 1% les taux, qui passeraient, pour le Foncier Bâti de 40.34 à 40.74 %, le Foncier Non Bâti de 80.09 à 80.88 % et la Taxe d'Habitation de 14.78 à 14.93 %.

Elle propose donc les taux suivants pour 2024 :

FONCIER BATI : 40,74 % FONCIER NON BATI : 80,88 % TAXE HABITATION : 14,93 %

⇒ **9 voix pour et 6 voix contre**

VOTE DU BUDGET COMMUNAL 2024

Le budget 2024 s'équilibre à 1 269 215,64 € en section de fonctionnement et à 423 494,53 € en section d'investissement.

Remarques sur la section de fonctionnement :

- les dépenses s'inscrivent dans la stabilité par rapport à l'année N-1 tout en anticipant l'évolution des coûts, notamment de l'énergie et de la maintenance.

Recettes :

- Dotations de l'Etat : + 748 € pour la DGF ; + 4 793 € pour la dotation de solidarité rurale ; - 438 € pour la dotation nationale de péréquation.
- Contributions directes : avec les états compensatoires des exonérations et l'augmentation des taux, on arrive à un total de 660 848 €.

Remarques sur la section d'investissement :

Les principales dépenses inscrites :

- Remboursement du capital des emprunts : 81 500 €.
- Révision du PLU : 20 880 €.
- Création site internet : 2 260 €
- Annonces et insertions : 3 000 €
- Travaux de voirie : 47 500 € avec subvention du Conseil départemental à hauteur de 40% sur le montant HT.
- Aménagement du centre bourg : 65 000 € qui correspondent au financement de la maîtrise d'œuvre et de l'assistance à maîtrise d'ouvrage.
- Toiture salle du conseil et des mariages : 25 000 €
- Travaux électriques : 5 111 €
- Acquisition matériels services techniques, cantine, garderie : 3 500 €
- Vidéoprojecteur école : 3 000 €
- Mobilier urbain : 2 000 €
- Participations au financement des casernes de St-Léonard et Pierre-Buffière : 17 984 €

Les principales recettes :

- Subventions Département : 27 033 € (solde voirie 2023, travaux voirie 2024)
- FCTVA : 28 267 €
- Couverture du besoin de financement de la section d'investissement : 80 513 €
- Virement de la section de fonctionnement : 250 000 €

⇒ **Adoption à l'unanimité**

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Le montant total habituel des subventions est inscrit au budget, mais, conformément à ce qui a été communiqué, le versement de la subvention est conditionné à la remise du Cerfa obligatoire qui a été envoyé par mail à chaque association. Sont donc votées ce jour :

ASSOCIATIONS	MONTANT
➤ AAPPMA La Roselle	150 €
➤ A Fleur de pierre	150 €
➤ ACCA	150 €
➤ ADPAD	150 €
➤ AFMD	100 €
➤ Foyer culturel laïque de Feytiat	300 €
➤ Foyer rural de St Léonard	150 €
➤ GVA Féminin	150 €
➤ La Marelle	300 €
➤ Rallye du Bas Beaumont	150 €
➤ Saint-Paul Anes / Fête de l'âne	3 150 €
➤ Saint-Paul Gym	150 €
➤ Saint-Paul Rando	150 €

➤ Saint-Paul Running	150 €
➤ Secours Populaire	200 €
➤ SOS Mistigris	150 €
➤ Syndicat d'élevage / comice agricole	1 500 €

⇒ Adoption à l'unanimité

COTISATION AU CONSEIL D'ARCHITECTURE D'URBANISME ET DE L'ENVIRONNEMENT DE LA HAUTE-VIENNE (CAUE)

Le CAUE propose, entre autres, des orientations et des conseils aux collectivités locales pour tout projet d'urbanisme, d'architecture ou d'environnement. Sollicité par la commune, il a établi un premier diagnostic pour l'étude du réaménagement de la traversée du bourg, et interviendra tout au long de la démarche.

Madame la Maire propose au conseil municipal d'adhérer au Conseil d'Architecture et de l'Environnement de la Haute-Vienne

La cotisation annuelle pour les collectivités de moins de 5 000 habitants s'élève à 150 €.

⇒ Adoption à l'unanimité

REMBOURSEMENT D'UNE FACTURE A L'ASSOCIATION SOS CHATS ERRANTS 87

Madame la Maire propose au conseil municipal de rembourser à l'association SOS Chats errants 87 la somme de 135,05 €, correspondant à la stérilisation d'une chatte errante trouvée aux ateliers techniques municipaux.

⇒ Adoption à l'unanimité

QUESTIONS DIVERSES

Projet logements familiaux : l'ODHAC est intéressé par une parcelle sise rue d'Artrat pour construire des logements familiaux. Ils remettront une première étude à la mi-mai.

Assurance groupe statutaire : le centre de Gestion de la Haute-Vienne renouvelle le contrat groupe statutaire pour la période 2025-2028. La commune se joint à cette consultation et garde la possibilité de ne pas adhérer au contrat groupe si les conditions retenues ne lui conviennent pas.

Centrale agrivoltaïque au sol de Chabrely : le projet sera examiné par la CDPENAF le mardi 17 avril.

Spectacle de l'école : le vendredi 12 avril à 19h30 à la salle des fêtes.

Conseil municipal des enfants : le prochain aura lieu le 15 mai à 16h.

Rallye de la Porcelaine : il passera dans la commune le 14 avril.

Tour de France du Plein Emploi Solidaire : il fera étape le 23 avril 2024 à Saint-Léonard-Noblat. Ce sera l'occasion de découvrir les initiatives locales contre la privation d'emploi.

Journée du souvenir de la déportation : cérémonie au camp le dimanche 28 avril à 10h30.

Printemps de la petite enfance : Le Printemps de la Petite Enfance 2024 "Tous enfants, tous différents" aura lieu à la Maison de la Petite Enfance à St-Léonard-de-Noblat le samedi 4 mai 2024 de 9h à 17h.

Commémoration des 80 ans de la libération du camp le 11 juin : Inauguration d'une nouvelle exposition réalisée par l'AFMD et la commune, participation des élèves de CE et CM l'après-midi, conférence à 18h30 de Guy Perlier, sur l'histoire du camp et sa libération.

Maison France Services : le comité de pilotage a validé le bien fondé des permanences au vu des fréquentations et de la satisfaction des usagers.

La séance est levée à 23h00.